

Cher.e collègue,

Nous sommes dans une année de transition, suite au nouveau PPCR.

C'est un moment important car il y a une nette différence de rémunération (19%) entre le 11ème échelon de la classe Normale et l'échelon terminal de la Hors Classe. Important pour la fin de carrière, mais aussi pour la pension qui est calculée (encore actuellement) sur les 6 derniers mois d'exercice pour la Fonction Publique.

Par ailleurs, dès la mise en place des nouvelles carrières, sera créée une « Classe exceptionnelle » qui permettra un débouché de carrière... pour certain.es ! Si le SNEP-FSU a porté la revendication d'ouvrir au maximum cette classe exceptionnelle, le ministère n'a pas totalement accepté. Les commissaires paritaires du SNEP-FSU seront à pied d'œuvre, comme ils l'ont fait pour la Hors-Classe pour que ce nouveau grade profite à toutes et tous.

En effet, le PPCR permet à tous les collègues d'avancer « un peu » plus vite : gain de points, transfert prime-points. Cela se combine avec l'augmentation du point d'indice suite aux actions pour le dégel.

Evidemment, ce n'est pas suffisant et le SNEP-FSU continuera d'agir avec la profession pour des rémunérations à la hauteur de notre engagement dans le métier. Mais, obtenir le PPCR et le dégel du point d'indice en pleine période d'austérité, n'est pas rien, notamment quand les actions engagées (grèves, votations,..) n'ont pas été majoritaires. En tout cas, et nous nous en félicitons, les actions menées par une minorité, dont les militant.es du SNEP-FSU faisaient partie, ont permis à toutes et tous d'avoir des carrières et une rémunération améliorées.

Si tu n'es pas encore syndiqué, il est encore temps d'amplifier le rapport de force.

Bien cordialement,

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de l'académie de Bordeaux

Cf ci-dessous la déclaration liminaire



BORDEAUX

**Déclaration liminaire du SNEP FSU Bordeaux
à la CAPA Hors Classe 13 Mai 2017**

Comme chaque année, nous dénonçons le fait de tenir cette CAPA sans le nombre de promus. Néanmoins nous siégeons ce jour parce que l'accord PPCR va dans le sens que nous demandons : c'est-à-dire vers plus d'égalité et vers une déconnexion de l'évaluation à l'avancement. Pour autant, le protocole reste au milieu du gué et nous continuerons à porter notre revendication d'un avancement uniforme pour tous au meilleur rythme. En effet, pour améliorer le service public, ce n'est pas la concurrence entre personnels qu'il faut développer, mais bien les solidarités.

Concernant la Hors Classe, le protocole PPCR rappelle notamment que « *Tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins deux grades* ».

De plus, l'an passé, nous avons montré que tous les promus en EPS l'avaient été grâce à la pondération du ratio obtenue à partir de la Hors Classe 2013. Depuis la promotion 2016, chaque collègue gagne donc à minima 1 an, et ce sera le cas cette année et les prochaines années.

C'est donc avec un esprit optimiste, dans les visées de l'accord PPCR et pour permettre à toutes et tous d'atteindre la Hors-Classe, que nous avons préparé cette CAPA.

C'est pourquoi, en priorité, nous proposerons cette année que tous les collègues proches de l'ouverture des droits à la retraite, ainsi que tous les collègues du 11eme échelon accèdent à la Hors-Classe.

L'an dernier, avec 7 collègues au 11eme échelon non promus suite à la CAPA, notre académie se classait 3eme en nombre de 11eme non promus à la Hors-Classe (2eme sans compter la 29eme base). Ceci alors que certains collègues au 10eme échelon étaient promus.

Par ailleurs, la situation des pensions est problématique dans la fonction publique, comme l'a montré la mobilisation unitaire du 30 mars 2017. Les réformes successives de 1993 à 2013 n'ont fait qu'allonger la durée de cotisation, affaiblir les pensions et repousser l'âge d'ouverture des droits accroissant ainsi la pénibilité en fin de carrière. Suite aux pertes de pouvoir d'achat subies depuis 1983, à la baisse des pensions, la Hors-Classe est bien un rattrapage nécessaire pour toutes et tous.

Par ailleurs, nous notons positivement dans l'accord PPCR un pas en avant fait par le ministère pour amoindrir le poids des hiérarchies dans la carrière des collègues. En effet, les différences de carrières entre collègues à la Classe Normale, passent de 10 ans à 2 ans maximum, soit un écart qui passe, pour un professeur d'EPS de 67 000 euros à 3300 euros.

Pour autant, nous continuons à revendiquer une déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement.

Mais nous pensons que la mise en place du PPCR est importante, et il nous semble bien plus efficace pour le service public que les hiérarchies (chef d'établissement et corps d'inspection) aillent plutôt vers des missions de formation et d'accompagnement, que de se laisser tenter par un management inefficace, producteur de souffrance et nuisible aux évolutions vertueuses du métier. Nous l'espérons, dans l'intérêt du service public, de l'EPS et de la profession, en faisant un pas en avant significatif vers les aspects qualitatifs du protocole sur la carrière.